



MUNICIPALITÉ DE BOTTENS

Bottens, le 31 août 2019

Au Conseil communal  
de et à  
1041 Bottens

**Préavis municipal n° 2020-08**  
*relatif à*  
**Dépense urgente et imprévisible pour le remplacement d'une partie du collecteur sur la parcelle 313 et la création d'une nouvelle chambre**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

## 1. Préambule

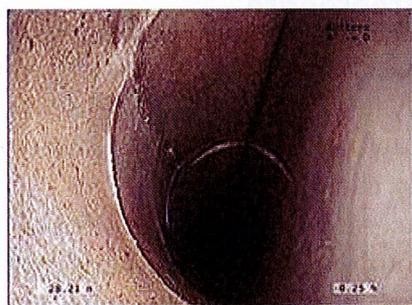
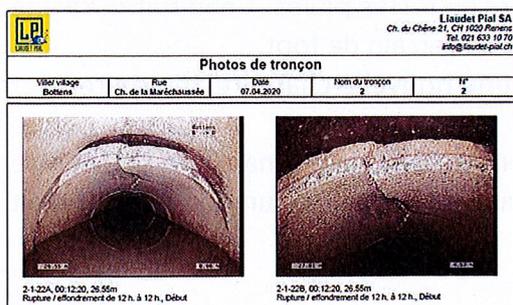
Le collecteur qui passe sous le terrain de foot et d'entraînement est effondré et très abîmé sur environ 50 mètres au niveau de la parcelle 313.

## 2. Historique et résumé

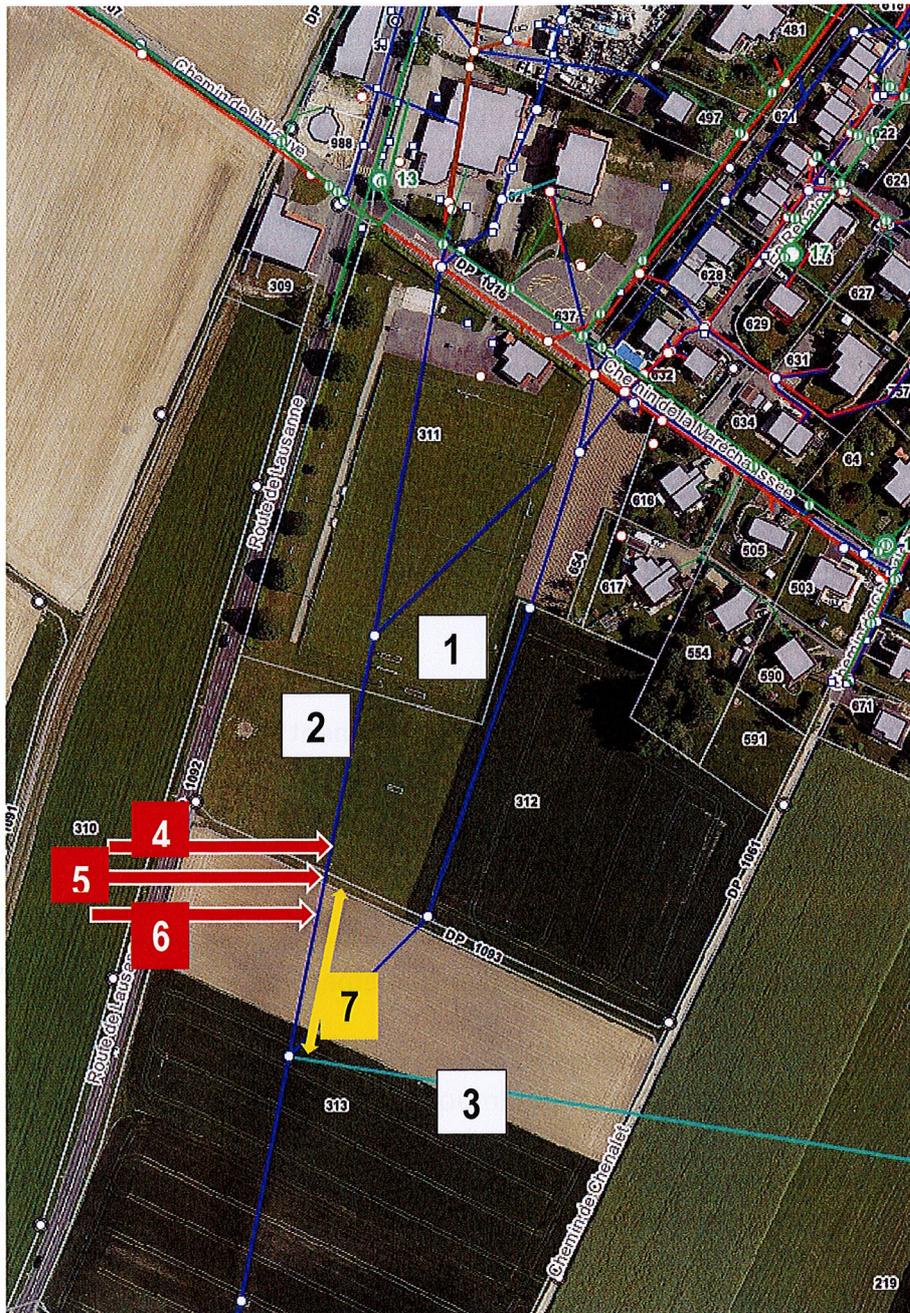
- Un effondrement a été constaté sur le terrain d'entraînement de foot puis comblé par l'employé communal.
- Un sondage a été fait par l'entreprise Pittet au niveau de cet effondrement, avec un contrôle caméra. On a constaté un écrasement important du collecteur en aval sur la parcelle 313.
- Le 26 août l'entreprise Pittet a creusé plus loin pour réparer le collecteur. Mais celui-ci présente des fissures, cassures et effondrements sur 50 mètres environ.

## 3. Plan de situation

Ce collecteur date de 1920.



2-1-23A, 00:13:34, 26.21m  
Inspection abandonnée, niveau d'eau trop élevé / la camera n'avance plus



- 1) Terrain de foot
- 2) Terrain d'entraînement de foot
- 3) Parcelle communale 313
- 4) Effondrement de terre sur le terrain d'entraînement
- 5) Nouvelle chambre
- 6) Effondrement du collecteur vu par caméra
- 7) Remplacement total du collecteur

#### 4. Travaux à entreprendre

Le collecteur bouché et abîmé est mis sous pression lors de fortes pluies. L'eau fuit et ravine la terre autour du tuyau ce qui explique l'effondrement au terrain de foot.

Il faut remplacer le tuyau sur 68 mètres et construire une nouvelle chambre afin de recréer une pente entre deux chambres.

L'urgence des travaux réside dans la possibilité d'éviter une surcharge financière pour notre commune. Des travaux ayant déjà été entrepris, les machines étaient sur place et il n'était pas question de poser un collecteur provisoire.

## 5. Devis de l'entreprise Pittet de Bottens

---

Devis de l'entreprise Pittet déjà sur place

84'000.- CHF taxes comprises pour - les travaux déjà faits et sécurisation  
- le remplacement du collecteur sur 68 mètres et la  
création d'une nouvelle chambre.

11'000.- CHF pour divers et imprévus

---

**95'000.- CHF Total**

La Municipalité a fait une demande de subvention à l'Etat, puisque ce collecteur reprend une partie des eaux de la chaussée de la RC-501 le long du terrain de foot. Il n'est pas garanti d'obtenir cette subvention.

## 6. Conclusions

---

Ceci exposé, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Bottens ;

- Vu le préavis municipal n° 2020-08
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;
- Entendu le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- Entendu le rapport de la commission des finances ;

### Décide

1. **D'approuver** le remplacement du collecteur tel qu'expliqué plus haut ;
2. **D'engager** une dépense d'investissement de CHF 95'000.-;
3. **De financer** le tout par la trésorerie courante.
4. **D'amortir** cet investissement sur une période de 10 ans au maximum par le compte de fonctionnement 4600.331, la première fois l'année qui suit l'achèvement des travaux.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

Le Secrétaire municipal

L. Imoberdorf

M. P. Gerber



Municipal responsable du dossier : Patricia Riva